

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2009

Présents : Mmes et M. GROS – BLANC – CHAGUE - BALSSA - CARAYOL - FONVIEILLE – COUGNENC - LUGAN – MOLINIER – CARAYON – BOYO – HOMS - BERTRAND - GARIBAL B - RODIERE - BENZAECHE et METAHRI.

Excusées : Mme FELIU. qui donne pouvoir à Mme BALSSA
Mme GARIBAL V. qui donne pouvoir à Mme HOMS

INVESTISSEMENT 2010 : ACHAT HANGAR PLACE DU MONUMENT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération globale d'aménagement du village, il s'était posé la question de la reprise intégrale de la place du monument et en particulier du rachat par la Commune du hangar situé au milieu de cette place. Le propriétaire du hangar serait d'accord pour le céder à la Commune au prix de 75 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de réaliser l'acquisition du hangar sis place du monument, cadastré parcelles D n°187, 188, 189, 190, pour un montant total de 75 000 € et demande à Monsieur le Maire de saisir le Notaire, Maître AUGER, pour formaliser cette vente ;

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE A LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années la gestion et l'entretien de la salle polyvalente nous posent de gros problèmes. Nous devons chaque année investir pour réparer les dégradations multiples réalisées par pur vandalisme sur et dans ce bâtiment.

Pour remédier à cet état de fait et limiter ainsi les frais de réparation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en place d'un système de sécurité. La société ARTEL, spécialiste des alarmes propose de mettre en place une installation similaire à ce qui existe sur les autres bâtiments municipaux déjà protégés. L'investissement nécessaire pour la mise en place de ce système dans la salle polyvalente s'élève à 6 119.02 € TTC. Cette installation obligera les utilisateurs à changer leurs habitudes et devrait limiter voir supprimer les intrusions indésirables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention (M. CARAYON) et dix huit voix pour, décide de mettre en place une alarme à la salle polyvalente, accepte le devis présenté par la société ARTEL pour un montant de 6 119.02 € TTC et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer commande et informer les utilisateurs de la salle du nouveau mode de fonctionnement de cette dernière.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux demandes de subvention émanant pour l'une de l'Association locale du Site Remarquable du Goût de Lautrec et pour l'autre de l'Olympique Lautrécois.

L'Association locale du Site Remarquable du Goût de Lautrec, vient d'être créée et sollicite le Conseil pour une subvention de fonctionnement de 500 €.

L'Olympique Lautrécois sollicite le Conseil pour une subvention de 240 € qui correspond à l'achat de deux filets de but pour mettre en remplacement des autres filets, devenus inutilisables, sur le terrain d'honneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 240 € à l'Olympique Lautrécois pour leur permettre d'acheter les filets et une subvention de 500 € pour participer au fonctionnement de l'Association locale du Site Remarquable du Goût de Lautrec.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60611			<i>Eau et Assainissement</i>	3500.00
011	61521			<i>ENTRETIEN ET REPARATION TERRAINS</i>	2000.00
011	61522			<i>Entretien et Réparation de Bâtiments</i>	2000.00
011	61558			<i>Entretien et Réparations d' Autres biens mobiliers</i>	50.00
011	6182			<i>Documentation générale technique</i>	32.00
011	6261			<i>Frais d'affranchissement</i>	600.00
011	63512			<i>Taxes foncières</i>	92.00
65	658			<i>Charges Diverses de Gest. Courante</i>	222.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60632			<i>Fournitures petit Equipements</i>	-1000.00
65	6531			<i>Indemnités</i>	-1000.00
012	6451			<i>Cotisations à l' urssaf</i>	-1500.00
011	61523			<i>Entretien et Réparations de Voies et réseaux</i>	-4000.00
011	6135			<i>Locations mobilières</i>	-82.00
011	6231			<i>Annonces et insertions</i>	-600.00
011	6228			<i>Divers</i>	-92.00
65	6533			<i>Cotisations de retraite</i>	-222.00

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	000		<i>OPERATIONS FINANCIERES</i>	6000.00
16	1678	000		<i>OPERATIONS FINANCIERES</i>	20332.00
23	2315	10005		<i>VOIRIE</i>	15000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2151	10005		<i>VOIRIE</i>	-11000.00
21	2152	10005		<i>VOIRIE</i>	-4000.00
23	2313	29		<i>CREATION VESTIAIRE</i>	-26332.00

ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition émanant de la Commission Culture et Communication qui souhaite mettre en place un panneau d'affichage à l'entrée du village, sur le rond point du Mercadial. Ce panneau serait destiné à recevoir l'affichage du cinéma et des manifestations ayant lieu sur la Commune (concert, fêtes, loto....), il viendrait en remplacement de ce qui existe actuellement et qui a été mis en place provisoirement (panneau en contreplaqué).

La Commission culture a fait chiffrer ce panneau qui s'élève à 606.32 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition de la Commission et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir commander et faire mettre en place ce panneau d'affichage.

ACHAT ET VENTE DE CONCESSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de M. Guy PLO. Propriétaire d'une concession simple, perpétuelle, au cimetière de La Bertrandié, il s'est retrouvé confronté pour la construction de son caveau à un problème de terrain qui l'empêche de creuser en profondeur. Souhaitant conserver le même emplacement, il sollicite le Conseil pour que ce dernier lui rachète la concession simple dont il est propriétaire et lui revende une concession double à la place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de lui racheter sa concession simple perpétuelle pour le même montant qu'il l'a achetée soit 180 € et de lui vendre une concession double perpétuelle, qui sera installée au même endroit, pour un montant de 360 €.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA POMPE A CHALEUR DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous n'avons pas encore mis en place un suivi formalisé pour l'entretien des pompes à chaleur de l'école élémentaire.

Après avoir consulté plusieurs sociétés, une seule nous a répondu et nous propose un contrat d'entretien réglementaire qui consiste :

- deux visites préventives par an ;
- avec un contrôle d'étanchéité.

Le coût annuel de ces interventions est de 1 291.68 € TTC et Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de la société MARTINEZ et autorise le Maire à signer le contrat d'entretien.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de la Poste. Cette dernière va entreprendre fin décembre et durant tout le mois de janvier des travaux de restauration dans les locaux de l'agence de Lautrec. Elle sollicite la Mairie pour la mise à disposition d'une salle pendant la durée des travaux. Cette salle, destinée au tri du courrier devra être accessible par voiture, faire environ 40m² et être chauffée. Plusieurs salles peuvent être proposées à la Poste (anciens ateliers municipaux, salle de l'ancienne cantine), Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de conventionner avec la Poste pour pouvoir les héberger provisoirement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le principe d'une mise à disposition à titre gratuit d'une salle à la Poste et autorise Monsieur le Maire, une fois le choix de la salle arrêté, à signer la convention.

APPROBATION DE LA ZPPAUP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que délibération en date du 27 novembre 2001, il avait décidé de lancer une procédure de création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur la Commune.

Par une délibération en date du 29 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de la ZPPAUP.

Celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique du 22 juin 2009 au 6 juillet 2009.

Le Commissaire enquêteur dans ses conclusions du 31 juillet 2009 a émis un avis favorable.

Le projet a été présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) du 17 septembre 2009 qui a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de soumettre au préfet de région l'arrêté de création de la ZPPAUP, le Conseil doit confirmer son plein accord sur le projet présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet tel que présenté et autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.